Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212902704-20260605-2026_32-DE

République Française
Département FINISTERE
Commune de SAINT URBAIN

Référence 2026-32

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
19	17	19

Vote
A l'unanimité *Pour : 19* *Contre : 0* *Abstention : 0*

Date de la convocation
01/06/2026

Date d'affichage
01/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 20h30, le Conseil municipal de Saint Urbain dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Julien POUPON, Maire, en session ordinaire.

Présents : Julien POUPON, Stéphane TROPRES, Jeannine LE GALL Philippe DANTEC, Stéphanie GORIN, Gwenaël KERNEIS, Yvan BRISHOUAL, Gwenhael OMNES, Anne GUILLOU, Marie STEPHAN, Anne-Laure LE HIR, Sébastien LOZAC'H, Pierre-Yves DANTEC, Marie SANQUER, Perrine LE MEHAUTE, Vincent KING, Anouchka LE ROUX.

Absent ayant donné procuration : Delphine LONGCHAMP à Stéphanie GORIN et Serge POULIQUEN à Anouchka LE ROUX

A été nommée secrétaire : Yvan BRISHOUAL

Objet : DEMANDE FONDS DÉPARTEMENTAL SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2026 - FDSR

Le Conseil départemental mobilise le produit des amendes de police au profit d'un Fonds départemental de sécurité routière, via un appel à projets relatif à des travaux de voirie effectués en 2026 pour la sécurité des cyclistes, des piétons et des personnes à mobilité réduite, des riverains et des usagers des transports en commun.

A ce titre Monsieur le Maire propose d'inscrire les dépenses suivantes :

- Marquage au sol + traversée piétonne - route de Daoulas ➢ 9 676,00 €
- Passage piéton - Route du Stum ➢ 2 699,60 €
- Panneau lumineux – Ecole ➢ 2 806,00 €
- Trottoir – route de Kastel Dour / voie romaine ➢ 20 184,00 €
- Eclairage Abri bus – Place de l'Eglise ➢ 5 000,00 €

Le coût total de l'opération s'élève à 40 365,60 € HT

La participation du Département peut s'élever à 20 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à demander le FDSR,
- Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour copie conforme :
En mairie, le 5 juin 2026
Julien POUPON
Maire

Secrétaire de séance